

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2014

Présents :

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN – Guy BENEYTOU – Gilles CAPOT – Jérémie LANDREAU – Nathalie MAGNIER – Emmanuel MAGES – Irène MONLUN - Pascale PAVONE – Naji YAHMDI – Stéphane MARI – Aurélie DI CAMILLO – Benoît GRANGE – Fatiha BOUAKKAQOUI – Jean-Pierre BERTHOMIEUX – Pierrick LAGARRIGUE – Zeïneb LOUNICI – Jean-François BOLZEC – Jean-Luc BOSCH – Laurent DESPLAT – Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO – Délila NAKIB – Caroline VION – Benoît RAUTUREAU – Marie-Céline LAFARIE – Maxime MARROT - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE – Charles ZAÏTER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE – Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR – Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS	procuration à	Aurélie DI CAMILLO
Patricia GAU	procuration à	Zeïneb LOUNICI
François SZTARK	procuration à	Caroline VION
Karine PERES	procuration à	Sylvie TRAUTMANN
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Guy BENEYTOU (jusqu'à l'aff n°2014_150)
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2014 n'appelant aucune observation, **Monsieur le Maire** le déclare adopté.

aff n°DEL2014_127 : Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2013

Après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les résultats de l'exercice 2013, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_128 : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2013 et constaté leur parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Pessac.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2013 aux sommes exposées dans le tableau annexé.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme MAGNIER** qui souligne que le compte administratif 2013 présente une particularité puisqu'il reflète l'exercice de l'ancienne mandature.

« Je précise que le compte administratif 2013 est issue de la comptabilité de l'ordonnateur(soit le maire) et que ce compte est en parfaite adéquation avec le compte de gestion du comptable public (le trésorier de Pessac).

Il faut noter également que les résultats de ce CA 2013 seront repris dès le vote du budget supplémentaire 2014 qui devrait intervenir lors du prochain conseil municipal en juillet.

A l'issue de l'exercice 2013, on note que la situation financière de la commune est la suivante : le résultat global est de + 3 490 754,42 € et se décompose en un excédent de

fonctionnement de + 5 662 300,65 € et un besoin de financement de l'investissement de - 2 171 546,23 €.

Il faut également préciser que des crédits d'investissement non mandatés en 2013 ont été reportés sur l'exercice 2014. Le détail de ces sommes reportées est le suivant : un report des dépenses d'investissement pour 4 101 308,67 € qui concernent notamment des dépenses liées à l'extension du tramway (521 000 €), au réaménagement de la place de la V^{ème} République (326 000 €), au réaménagement de l'école Joliot Curie (400 000 €) et un report des recettes d'investissement de 3 831 545 € composés d'un emprunt reporté (donc non réalisé) d'un montant de 3 800 000 €.

L'exercice 2014 a été budgétairement marqué par 57 146 380,05 € en dépenses de fonctionnement avec pour l'année 2013, 32 M€ contre 31,5 M€ en 2012 pour les rémunérations du personnel titulaires et non titulaires ainsi que les charges (URSSAF, retraites ...).

Les charges générales sont de 11,5 M€ soit au même niveau qu'en 2012.

Les autres charges de gestion ont été de 11 M€ contre 10,6 M€ en 2012 avec notamment une subvention au CCAS de 4,8 M€, des subventions aux associations pour 4,8 M€.

En recettes de fonctionnement, 62 808 680 € ont été réalisées avec notamment les recettes de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, et foncières) pour un montant de 44,5 M€ contre 43 M€ en 2012.

Nous retrouvons dans ce chapitre la Dotation globale de fonctionnement (y compris la DSU et la DNP), les compensations fiscales de l'Etat et les participations de la CAF pour les services liés à l'enfance et à la jeunesse. Nous avons réalisé 14,7 M€ sur ce chapitre, contre 15,3 M€ en 2012. C'est forcément un mouvement qui va se prolonger avec des dotations en baisse à l'avenir. Il va falloir gérer plus d'habitants avec moins.

En 2013, les dépenses d'investissement s'élèvent à 12 716 180,17 €. Les dépenses d'équipement les plus importantes, en montant, ont été : le réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry (1,9 M€), des travaux éclairage public et d'enfouissement réseaux (1,6 M€), l'aménagement de l'Hôtel de Ville (0,6 M€), la subvention au projet SAVE (0,5 M€).

En recettes d'investissement, 10 544 633,94 ont été réalisés avec 1 519 468,60 € de résultat reporté de 2012 et 9 025 165,34 € au titre de l'exercice 2013.

Les recettes d'investissement les plus importantes, en montant ont été l'affectation du résultat de fonctionnement 2012 (5,3 M€), le résultat d'investissement 2012 repris en 2013 (1,5 M€) et le fonds de compensation à la TVA pour (1,15 M€).

Voilà en synthèse ce que l'on pouvait dire sur ce compte administratif 2013.

Aussi, s'agissant d'un compte qu'ils n'ont ni voté, ni piloté, je m'abstiendrai de faire plus de commentaires. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Franck RAYNAL, Éric MARTIN, Sylvie TRAUTMANN, Guy BENEYTOU, Isabelle DULAURENS, Gilles CAPOT, Patricia GAU, Jérémie LANDREAU, Nathalie MAGNIER, Emmanuel MAGES, Irène MONLUN, François SZTARK, Pascale PAVONE, Naji YAHMDI, Stéphane MARI, Aurélie DI CAMILLO, Benoît GRANGE, Fatiha BOUAKKAOUI, Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Gladys THIEBAULT, Pierrick LAGARRIGUE, Zeineb LOUNICI, Jean-François BOLZEC, Jean-Luc BOSC, Laurent DESPLAT, Didier BROUSSARD, Dominique POUSTYNNIKOFF, Laurence MENEZO, Delila NAKIB, Caroline VION, Karine PERES, Benoît RAUTUREAU, Marie-Céline LAFARIE, Maxime MARROT

aff n°DEL2014_129 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 relatif au Budget Principal

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MAGNIER** qui rappelle «*Nous avons un résultat de fonctionnement de 5 662 300,65 € et un résultat d'investissement de - 2 171 546,23 €, auquel il convient de rajouter le poste de reste à réaliser de - 269 763,67 €.*

Le besoin final est donc de - 2 441 309,90 €.

Nous proposons d'affecter la recette de 5 662 300,65 € au poste des recettes d'investissement 2014. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : «*L'approbation du compte administratif de la commune a comme sens premier, et Michel Cabannes, ancien adjoint aux Finances, l'a maintes fois rappelé, d'arrêter définitivement les comptes et de constater qu'ils répondent aux principes qui doivent régir les comptes des collectivités à savoir d'unité, de sincérité et d'équilibre. C'est aussi subsidiairement l'occasion de constater, au travers des résultats comptables, ce qu'est la trajectoire de la commune. Cette trajectoire montre une quasi stagnation des recettes de fonctionnement et la poursuite de la stabilisation des dépenses de fonctionnement. Il convient de noter que les taux d'imposition n'ont pas augmenté, mais que malgré cela le dynamisme des bases fiscales elles-mêmes a permis de compenser la baisse des dotations d'État. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ont été largement maîtrisées sur l'exercice.*

La section des investissements a été marquée par une progression des dépenses d'équipement dont la commune a pu bénéficier notamment en matière de maisons de quartier ou pour les écoles. Ce non recours à l'emprunt en 2013 a été possible grâce à une bonne partie d'autofinancement, des recettes et des dépenses maîtrisées.

Au total, la commune présentait fin 2013 un des taux d'endettement les plus faibles de sa strate mais surtout une situation financière saine qui permet, et on le voit bien au travers de la troisième délibération, de préserver un niveau d'épargne confortable et d'affecter à la section d'investissement un montant très substantiel, vous permettant de poursuivre, du moins peut-on l'espérer, une politique d'investissement dynamique.

Je voudrais remercier, au nom de mes collègues, mais aussi plus largement de tous les Pessacais, Michel Cabannes, le précédent adjoint aux Finances, pour son engagement au service de la Commune pendant 25 ans. Avec une mission souvent ingrate, il a su, avec la pédagogie et l'intelligence qui lui sont propres, garder le cap d'une gestion rigoureuse tout en préservant les grands équilibres de la commune. Après l'avoir désendetter, il lui a permis de réaliser des investissements, en particulier sociaux, qui contribuent actuellement au bien-être des Pessacais. Cette politique financière de très grande qualité a été conduite alors que les marges de la commune sont parmi les plus faibles de sa strate, avec un produit par habitant inférieur de 28,3 % à la moyenne et des charges de fonctionnement, de fait, inférieures de 28,6 %, un encours de dette inférieur de 84 %. Il n'est pas douteux que l'audit que vous diligenteriez constatera la rigueur et l'efficacité de cette gestion.

Je voudrais enfin associer à ces remerciements les services de la Commune qui ont contribué à la production de ce compte administratif et aux résultats qu'il traduit. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : «*Monsieur Haurie, on ne va pas refaire la campagne. Si nous sommes là ici ce soir, c'est parce que les Pessacaises et les Pessacais ne se sont pas trompés sur le type de discours que vous entretenez. Je vais citer deux chiffres qui pour moi résument tout sur la différence qui nous oppose aujourd'hui. Vous parliez, tout à l'heure, de la capacité de désendettement, entre 2004 et 2013, la part des dépenses de fonctionnement à la Mairie de Pessac est passée de 77 % à 82 % tandis que la part des dépenses d'investissement passait de 23 % à 18 %. De 2008 à 2013, les impôts locaux sont passés de 29 M à 38,5 M soit une augmentation de 31 %. Vous avez laissé filer l'augmentation des impôts et réduit la part*

d'investissements. Pour moi, ça résume tout. Et c'est pour ça que nous sommes là ce soir. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : *« Je souhaite rappeler des points essentiels. La gestion d'une commune, c'est d'abord préserver ses marges et sa capacité d'investissement pour le futur. C'est ce qui a été constamment fait, vous le constatez au travers du document qui vous a été remis. L'investissement a été constant sur la durée, il a même augmenté sur le dernier exercice. Par ailleurs, cet investissement a été fait sans recours à l'emprunt sauf en 2012. Dès lors, la capacité à emprunter qui est celle de la commune de Pessac est inégalée dans la strate des communes et dans tout le grand Sud Ouest. »*

Madame MAGNIER répond : *« C'est bien ce qui nous oppose. Le fait d'être le plus riche du cimetière comme aurait dit mon grand-père ne sert à rien. Ce n'est pas parce qu'on n'emprunte pas qu'on est riche. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Nous avons vu que nous n'étions pas tout à fait d'accord sur la manière d'interpréter le compte administratif. Nous n'avons pas voulu en faire une présentation plus précise dans la mesure où nous n'étions pas en responsabilité au moment de l'exécution de ce budget 2013. Nous avons rappelé les chiffres. Vous dites que vous n'avez pas emprunté, je dois vous rappeler que vous n'en aviez pas la possibilité à un moment de la mandature précédente, du fait sans doute d'appréciations bancaires défavorables sur la manière dont la ville était en mesure de pouvoir rembourser toute nouvelle dette. Nous en avons fait un thème de campagne. Les Pessacais ont jugé. Nous ne reviendrons pas dessus.*

Je tiens juste à éclairer l'ensemble du public et des nouveaux élus. Cet exercice, aujourd'hui, est un peu particulier, dans la mesure où c'est un exécutif qui n'était pas en responsabilité qui présente les comptes réalisés sous la responsabilité de l'actuelle opposition. Cela peut donner lieu à des joutes qui peuvent paraître un peu surréalistes. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter. La campagne électorale a été l'occasion de débattre de ces 6 années de gestion et les Pessacais ont tranché. »

aff n°DEL2014_130 : Stade nautique – Participation de la Ville à l'activité pour la saison 2013/2014

Le contrat d'affermage signé en avril 2004, pour douze ans, entre la Ville de Pessac et la S.E.M. AGIR permet d'offrir aux Pessacais et non Pessacais un espace ludique et d'apprentissage de la natation à un coût maîtrisé pour la ville.

En contrepartie de la volonté de favoriser l'accès à tous à cet établissement, et en application de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Pessac s'est engagée à verser une participation d'équilibre. Les contraintes de service public prévues dans le contrat d'affermage sont les suivantes :

- L'apprentissage de la natation aux scolaires (près de 20 000 entrées pour les maternelles et les élémentaires et 3 000 entrées pour les secondaires),
- La gratuité d'accès pour les clubs sportifs,
- La gratuité d'accès pour les mineurs de l'école de natation,
- La gratuité d'accès pour les moins de 5 ans,
- La gratuité d'accès pour les accueil de loisir (mercredis et vacances scolaires),

Le montant de la participation annuelle à la S.E.M. AGIR pour contraintes de service public est de 1 284 040 € TTC pour la saison 2013/2014 et a été inscrite au compte 6574 du budget de la commune.

Par ailleurs la S.E.M. AGIR reverse à la Ville une redevance « amortissement technique » de 140 540 €. Le coût net pour la Ville est ramené à 1 143 500 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la Ville à verser une participation annuelle de 1 284 040 € à la SEM AGIR au titre de la saison 2013-2014 ramenée à 1 143 500 € TTC compte tenu de la redevance d'amortissement technique versée par la SEM.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme DUMONT** qui souhaite faire une intervention liminaire à l'ensemble de ces désignations :

« Nous avons pris note de votre engagement d'un mandat transparent, respectueux de l'intérêt général des électeurs et également de confiance. Nous souhaiterions que vous fassiez à notre égard également preuve du respect que vous annoncez. Nous représentons 48 % des électeurs Pessacais, certes un tout petit peu moins du quart, comme nous l'a rappelé un de vos collaborateurs, des élus de ce conseil municipal. A l'occasion de ces désignations, vous ne nous proposez de place que lorsque plus de 4 sièges sont à pourvoir dans ces organismes. Cela nous paraît être une lecture minimaliste et une vision un peu étriquée de la démocratie en dissonance avec les tendances actuelles. Ainsi, à l'Assemblée Nationale, au Sénat, on donne la présidence des commissions importantes à l'opposition par exemple. Vous vous grandiriez, Monsieur le Maire, à permettre qu'au sein du conseil d'administration de l'association Maison des Associations, nous puissions avoir trois sièges, que nous ayons un représentant au sein du conseil d'administration de l'association « Cinéma Jean Eustache » ou pour les délibérations suivantes que vous nous donniez la possibilité de siéger dans les centres sociaux, le PLIE, la Mission Locale ou l'association Ecosite du Bourgailh.

La règle que vous appliquez, c'est de nous donner ce que vous aviez avant. Je vous rappelle que vous étiez 6 et que nous sommes aujourd'hui 11. »

Monsieur le Maire déclare : « *Nous avons, au moment de vous proposer des sièges dans différents organismes, étudié, dans un premier temps au moins, quelle était la portée juridique de cette obligation de laisser une place aux élus d'opposition. Nous avons évidemment scrupuleusement respecté la représentation proportionnelle lorsqu'elle était obligatoire. Nous proposons des désignations d'élus de l'opposition alors même que la réglementation ne nous en fait pas l'obligation. Il me semble qu'en le faisant nous faisons preuve d'apaisement, de cette démocratie équilibrée que vous avez eu à cœur de respecter lorsque vous étiez vous-mêmes en responsabilité. Le parallélisme que nous effectuons est tout à fait respectueux des droits de l'opposition. Libre à vous de considérer qu'il n'y en a pas suffisamment. J'ai cru comprendre depuis le début du mandat que c'est ce qui va vous animer encore quelques temps. Il faut que vous fassiez votre deuil de la majorité et vous êtes aujourd'hui dans une position qui réglementairement est parfaitement respectueuse dans les désignations et nous allons même au-delà. J'entends que vous en vouliez plus. Entendez que nous respectons ce qui est réglementaire et ce qui est souhaitable et surtout ce qui est respectueux de la position d'opposant qui est désormais la vôtre et que nous ne voulons pas du tout galvauder mais que nous estimons à une place qui est celle que nous vous proposons. Je rajoute que lors du dernier mandat, il y avait dans l'opposition, toutes oppositions confondues, 9 élus et la liste que je menais avait 7 élus et non pas 6. La différence n'est pas aussi marquée que celle que vous voudriez présenter et donc je maintiens les propositions de nombre de sièges qui vous sont faites.* »

aff n°DEL2014_131 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes culturels

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants

de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune au sein des organismes à vocation culturelle suivants :

- association « Maison des Associations »,
- association «Espace Musical de Pessac»,
- association « Cinéma Jean Eustache »,
- « Association des Cinémas de proximité de la Gironde »,
- « Association des villes des Rosières de France »

Le Conseil Municipal désigne les représentants au sein des organismes suivants :

10 représentants au Conseil d'Administration de l'Association Maison des Associations :

- Irène MONLUN
- Didier BROUSSARD
- Isabelle DULAURENS
- Maxime MARROT
- Samira EL KHADIR
- Délila NAKIB
- Jérémie LANDREAU
- Stéphane MARI
- Jean-François BOLZEC
- Dominique DUMONT

2 représentants au Conseil d'Administration de l'association «Espace Musical de Pessac» :

- Isabelle DULAURENS
- Didier BROUSSARD

4 représentants au Conseil d'Administration de l'association « Cinéma Jean Eustache »:

- Isabelle DULAURENS
- Irène MONLUN
- Benoît RAUTUREAU
- Zeineb LOUNICI

1 représentant au sein de l'« Association des Cinémas de proximité de la Gironde » :

- Isabelle DULAURENS

1 représentant à l'assemblée générale de l'association des villes des Rosières de France :

- Jean-François BOLZEC

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_132 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes sociaux et socio-éducatifs

Il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune au sein des organismes à vocation sociale suivants :

- établissement public social et médico-social Le jardin des Provinces,
- association « La Châtaigneraie »,
- association « Alouette Animation »,
- association «Espace Social et d'Animation Alain Coudert» ;
- Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Gironde.

Le Conseil Municipal désigne les représentants au sein des organismes suivants :

3 représentants (dont le Maire ou son représentant) au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Social et Médico-Social Le Jardin des Provinces :

- Monsieur le Maire
- Patricia GAU
- Karine PERES

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'association « La Châtaigneraie » :

Titulaires :

- Fatiha BOUAKKAOUI
- Naji YAHMDI

Suppléants :

- Benoît GRANGE
- Sylvie TRAUTMANN

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'association « Alouette Animation » :

Titulaires :

- Fatiha BOUAKKAOUI
- Naji YAHMDI

Suppléants :

- Jérémie LANDREAU
- Benoît RAUTUREAU

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'association «Espace Social et d'Animation Alain Coudert» :

Titulaires :

- Benoît GRANGE
- Naji YAHMDI

Suppléants :

- Délila NAKIB
- Gladys THIEBAULT

1 représentant de la commune au sein de la Fédération de centres sociaux et socioculturels de la Gironde :

- Naji YAHMDI

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme DUMONT** qui déclare : « *Dans le droit fil de mon intervention précédente, et même si j'ai bien entendu votre réponse et qu'elle nous inquiète et ne présage pas d'un fonctionnement harmonieux de cette équipe municipale, je tiens à préciser que, notamment sur les 3 centres sociaux pessacais, il y a 12 postes à pourvoir, 6 titulaires et 6 suppléants, nous aurions souhaité avoir un titulaire et deux suppléants.* »

Monsieur le Maire répond qu'il « *ne faut pas agréger les sièges comme vous le faites, et je peux vous assurer que l'équipe municipale actuelle est très harmonieuse. Quant à ce qui concerne l'harmonie avec l'opposition, nous avons pris des décisions qui sont exactement les mêmes que celles que vous aviez prises il y a 6 ans, je ne pense pas que nous soyons irrespectueux par rapport à l'opposition.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_133 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein des organismes économiques et pour l'insertion professionnelle

Il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune au sein des organismes à vocation économique suivants :

- l'association « Bordeaux Unitec »
- l'association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC)
- l'association « Envie Gironde »
- « l'association pour la gestion du PLIE de Cestas-Canéjan et Pessac »
- l'association « Mission Locale des Graves »

Le Conseil Municipal désigne les représentants au sein des organismes suivants :

1 représentant au Conseil d'Administration de l'association « Bordeaux Unitec »:

- Sylvie TRAUTMANN

3 représentants à l'Assemblée Générale de l'Association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC) :

- Sylvie TRAUTMANN

- Pascale PAVONE

- Laurent DESPLAT

3 représentants au Conseil d'Administration de l'Association « Envie Gironde » :

- Délila NAKIB

- Jérémie LANDREAU

- Benoît RAUTUREAU

4 représentants membres de droit à « l'association pour la gestion du PLIE de Cestas-Canéjan et Pessac » :

- Sylvie TRAUTMANN

- Naji YAHMDI

- Pascale PAVONE

- Patricia GAU

Pour l'association « Mission Locale des Graves »:

6 représentants à l'Assemblée Générale de l'association « Mission Locale des Graves »

- Fatiha BOUAKKAOUI

- Délila NAKIB

- Patricia GAU

- Sylvie TRAUTMANN

- Naji YAHMDI

- Didier SARRAT

6 représentants au Conseil d'Administration de l'association « Mission Locale des Graves »

- Fatiha BOUAKKAOUI

- Délila NAKIB

- Patricia GAU

- Sylvie TRAUTMANN

- Naji YAHMDI

- Didier SARRAT

2 représentants au Bureau de l'association « Mission Locale des Graves »

- Sylvie TRAUTMANN

- Délila NAKIB

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *Lors de la commission, vous nous avez proposé deux postes, ce soir nous constatons que c'est tombé à un. Pourquoi ? On ne sait pas. Il y a un problème quelque part.* »

Monsieur le Maire répond qu'ils n'ont pas du comprendre exactement la même chose puisque ce n'est qu'un poste qui est proposé.

Monsieur SARRAT ajoute : « *Je ne galvaude rien. Les présents peuvent confirmer mes propos.*

Je saisis cette occasion pour dire que le candidat Franck Raynal avait mis particulièrement les questions d'emploi en avant pendant sa campagne. En effet, au cours d'une réunion électorale du candidat Jean-Jacques BENOÎT, certains de vos colistiers ici présents avaient annoncé que le candidat Franck RAYNAL donnerait du travail aux jeunes des cités, jusqu'à 1 500 selon les jeunes que j'ai reçu en audience et qui m'ont rapporté ces propos. Quel mépris vous manifestez là pour le travail qu'accomplissent quotidiennement les conseillers du PLIE, de la Mission Locale, de Pôle Emploi qui ne ménagent pas leurs efforts pour trouver une solution à des situations souvent complexes. Aussi, étonnement des chefs d'entreprises dans cette commune qui face à la crise actuelle aimeraient bien trouver des solutions en terme d'emplois. Les derniers chiffres connus depuis votre élection ne démontrent pas une baisse du taux de chômage dans notre commune. Que de démagogie ! Comment allez vous faire quand, dans le même temps vous annoncez au personnel de la Mairie que les départs en retraite ne seront pas remplacés et que vous allez étudier service par service l'état des effectifs ? Nous avons entamé à la Mairie un

plan de recrutement de 10 emplois d'avenir, 6 sont actuellement recrutés. Allez vous continuer ? Voilà qui ne va pas rassurer les jeunes en recherche d'emploi. Puisque nous parlons de la Mission Locale, un siège vous était attribué au cours de la dernière mandature. Or, aucun élu d'opposition n'y a jamais siégé. Voilà comment vous montrez l'intérêt que vous portez à la situation des jeunes en matière d'emploi dans la cité. Mais c'est vrai que vous entamez un contrat d'apprentissage qui devra être associé dans les prochains mois à un contrat d'alternance. »

Monsieur le Maire répond : *« Je pense que manifestement le groupe d'opposition auquel vous appartenez n'a toujours pas compris que la campagne électorale est terminée. Les opérations de vote ont eu lieu le 30 mars et ont donné une nouvelle majorité à Pessac. Par conséquent, il est tout à fait normal aujourd'hui que nous prenions nos responsabilités. Aller dire qu'il y aura une alternance, nous verrons bien. C'est la démocratie. Nous sommes au début du mandat, nous avons 6 ans devant nous. Les échéances électorales qui nous attendent font courir plus de risques sur les forces politiques que vous représentez que sur celles auxquelles j'appartiens.*

Il me semble que nous avons là un certain nombre d'éléments à voir qui sont concrets à travers la désignation dans des organismes qui sont sérieux, qui doivent prendre toutes leurs responsabilités. Et je pense que vous ne servez rien, si ce n'est à inquiéter et à colporter des rumeurs, des on-dits, des propos de comptoirs en disant que j'aurais promis – en plus, vous n'étiez même pas présent, c'est ce que vous dites vous même – 1 500 emplois pour les jeunes des quartiers. Ce que je peux vous assurer c'est que oui notre équipe municipale, notre majorité, va mouiller la chemise pour effectivement que la situation de l'emploi s'améliore. Il se trouve que malheureusement, la situation économique globale, dans notre pays, qui est due à un gouvernement auquel les forces de l'opposition pessacaise participaient jusqu'à il y a peu, que ce gouvernement mène une politique économique qui aujourd'hui ne porte pas de fruits probants en faveur de la diminution du chômage dans notre pays. Je lisais encore il y a quelques jours que nous avions des dizaines de milliers d'emplois qui continuaient d'être détruits dans notre pays. Évidemment, nous allons essayer de faire de Pessac une oasis dans ce que la France est en train de devenir. Je crains malheureusement que cela ne soit pas si facile. Ce qui est certain et je ne vous laisserai pas dire le contraire, c'est que pendant la campagne électorale, j'ai toujours fait en sorte de ne pas faire de promesses inconsidérées. Dire que je donnerai de l'emploi à 1 500 jeunes, ou tout autre chiffre d'ailleurs, est une pure diffamation. C'est faux, je n'ai jamais dit ça. J'ai dit, en revanche, que nous nous mobiliserions et que nous mobiliserions toutes nos forces, toutes celles de la municipalité, toutes celles de nos partenaires et toutes celles des organismes auxquels nous participons pour favoriser une amélioration de la situation de l'emploi à Pessac. Ça nous le ferons. Après, vous me dites, est-ce que vous allez poursuivre ce que vous, vous avez engagé ? Manifestement, ça n'a pas plu au Pessacais, donc je suis désolé de vous décevoir mais nous ne poursuivrons pas tout ce que vous avez fait. Non, nous n'avons pas été élus pour ça. Nous avons été élus pour modifier les choses sur Pessac et modifier la politique municipale sur Pessac. Et nous le mènerons, quoique vous en pensiez et quelque soit les désagréments que vous ressentez à être aujourd'hui dans l'opposition. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_134 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein de l'Office Municipal du Sport (OMS)

Le Conseil Municipal désigne les 9 représentants au Conseil d'Administration de

l'Association Office Municipal des Sports :

- Guy BENEYTOU
- Jérémie LANDREAU
- Jean-Luc BOSC
- Emmanuel MAGES
- Anne-Marie TOURNEPICHE
- Irène MONLUN
- Jean-François BOLZEC
- Zeineb LOUNICI
- Dany DEBAULIEU

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_135 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein du Comité de Jumelage

Le Conseil Municipal désigne les 13 représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du Comité de Jumelage :

- Irène MONLUN
- Marie-Céline LAFARIE
- François SZTARK
- Jean-François BOLZEC
- Délila NAKIB
- Caroline VION
- Dany DEBAULIEU
- Maxime MARROT
- Zeineb LOUNICI
- Jean-Luc BOSC
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX
- Isabelle DULAURENS
- Dominique DUMONT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_136 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein de l'association Ecosite du Bourgaillh

Le Conseil Municipal désigne les 2 représentants de la commune au sein de l'association Ecosite du Bourgaillh :

- Jérémie LANDREAU
- Laurent DESPLAT

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur HAURIE** : « *Pour que les élus d'opposition ne passent pas encore une fois pour de benêts, les délibérations que vous nous avez adressées sont numérotées 25 et 26. Nous suivions donc l'ordre des délibérations. Je les tiens à votre disposition elles nous ont été adressé par courriel.* »

Monsieur le Maire lui répond que dans l'ordre du jour complémentaire ces deux délibérations sont numérotées 8bis et 8ter. Il précise que l'ordre des délibérations peut être modifié en séance.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame DUMONT** qui déclare : « *Je vous rappelle que vous siégiez lors du précédent mandat à l'association Ecosite du Bourgaillh, certes au titre de la CUB, donc je vous remercie de bien vouloir faire en sorte qu'un siège soit réservé à l'opposition pessacaise à la Communauté urbaine.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Je pense que les conseillers communautaires de votre groupe, Mme Tournepiche et M. Dubos, auront à cœur de faire valoir cette position à laquelle je ne m'opposerai pas.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n° DEL2014_137 : Désignation des représentants de la Ville de Pessac au sein de REGAZ Bordeaux

La ville de Pessac est actionnaire de REGAZ Bordeaux.

A ce titre, elle est représentée au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires de REGAZ Bordeaux, ce par un représentant titulaire, et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal désigne les représentants titulaires et suppléants de la commune à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires de REGAZ Bordeaux suivants :

Assemblée générale de REGAZ Bordeaux :

- Titulaire : Jérémie LANDREAU
- Suppléant : Benoît RAUTUREAU

Assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires de REGAZ Bordeaux :

- Titulaire : Jérémie LANDREAU
- Suppléant : Benoît RAUTUREAU

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_138 : Désignation des représentants de la ville de Pessac au sein du Syndicat départemental d'Énergie électrique de la Gironde (SDEEG)

La ville de Pessac est adhérente du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) depuis 1947.

Ce syndicat, ayant notamment pour objet l'étude de toutes questions d'ordre technique, administratif ou juridique concernant la distribution d'énergie électrique, est administré par un comité composé de délégués des collectivités territoriales membres.

Au regard de sa strate démographique, la Ville de Pessac y est représentée par 5 délégués issus du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne les 5 délégués suivants au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) :

- Éric MARTIN
- Jérémie LANDREAU
- Benoît RAUTUREAU
- Gladys THIEBAULT
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_139 : Désignation du représentant de la Ville de Pessac au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux Mérignac

La Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac est composée, conformément aux dispositions de l'article L.571-13 du Code de l'Environnement, d'un tiers de représentants des collectivités territoriales intéressées.

La ville de Pessac est représentée au sein de cette commission par un délégué suppléant.

Cette commission, présidée par le Préfet de Gironde, est consultée pour toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle peut également émettre des recommandations sur cette question, de sa propre initiative.

Le Conseil Municipal désigne M. Jérémie LANDREAU en qualité de représentant suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Bordeaux Mérignac.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAÏTER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_140 : Composition du jury de concours

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres du jury de concours.

Conformément aux dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics, le jury de concours comprend, outre le Maire ou son représentant, président, cinq membres du conseil municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est également procédé à l'élection de membres suppléants en nombre identique, et selon les mêmes modalités de scrutin.

Les autres membres du jury de concours mentionnés à l'article 24 du code précité étant désignés par le Président du jury.

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer élus membres à voix délibérative au jury de concours :

Titulaires :

- Sylvie TRAUTMANN
- Éric MARTIN
- Jérémie LANDREAU
- Fatiha BOUAKKAOUI
- Didier SARRAT

Suppléants :

- Pierrick LAGARRIGUE
- Laurent DESPLAT
- Gilles CAPOT
- Zeineb LOUNICI
- Betty DESPAGNE

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE

aff n°DEL2014_141 : Composition de la Commission de Délégation de Services Publics

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public comptant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, dans les conditions fixées à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces membres, à voix délibérative, sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Préalablement à ce renouvellement, lors de sa séance du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé les conditions de dépôt des listes de candidats à l'élection au sein de la commission de délégation de service public.

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer élus membres à voix délibérative de la Commission de Délégation de Service Public :

Titulaires :

- Éric MARTIN

Suppléants :

- Pierrick LAGARRIGUE

- Emmanuel MAGES
- Aurélie DI CAMILLO
- Guy BENEYTOU
- Jean-Louis HAURIE

- Stéphane MARI
- Maxime MARROT
- Gladys THIEBAULT
- Didier SARRAT

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE

aff n°DEL2014_142 : Stationnement en centre ville - Périmètre et tarification

Le centre ville de Pessac a fortement évolué grâce à la mise en œuvre de projets majeurs touchant à l'habitat, aux déplacements et à l'aménagement des espaces publics. Son attractivité s'est largement renforcée ce qui se traduit par une fréquentation accrue des usagers et clients.

L'accès en centre ville par tous modes de transports est désormais facilité par le pôle multimodal TER TBC, la densité des lignes de bus mais aussi la qualité des espaces publics qui permet aux piétons et cyclistes de se déplacer dans de bonnes conditions de sécurité.

La question de l'accessibilité aux automobilistes doit aussi être traitée. Le centre ville offre environ 1 500 places de stationnement public dont 350 places en ouvrage souterrain et 200 (en zone payante) sur voirie. Une enquête analysant ce stationnement a été réalisée par la CUB, en juin 2011, à la demande de la Ville. Cette enquête démontre, en particulier, que le nombre de place est suffisant mais la rotation des emplacements n'est pas satisfaisante ce qui crée un engorgement aux dépens de l'accessibilité aux commerces et services.

Un groupe de travail a été créé, fin 2012, associant les commerçants, le syndicat de quartier, les services de la CUB, la police municipale, les services techniques municipaux. La finalité de ce groupe de travail était d'abord de faire un état des lieux de la situation concrète, vécue par les usagers et, sur cette base, de proposer des améliorations à mettre en œuvre rapidement.

A l'issue de plusieurs réunions, les mesures suivantes ont été proposées touchant au périmètre de stationnement payant et à la tarification applicable.

Tout d'abord s'agissant du périmètre de stationnement gratuit/payant, il s'avère que certaines rues de l'hyper centre sont encore gratuites ce qui favorise une présence de longue durée néfaste à la rotation des véhicules et donc à l'accessibilité du centre ville. En particulier, les salariés ou résidents abusent de cette opportunité aux dépens des clients ou usagers des services.

Il est donc proposé de passer les rues suivantes en zone de stationnement payant en plus des rues déjà établies :

- rue Dignac
- rue Herman Lemoine entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Nancel Pénard
- rue Nelson Mandela
- rue Adrien Ducourt depuis la rue Nelson Mandela sur environ 100 m
- rue Pierre Curie entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Herman Lemoine
- avenue Louis Laugaa entre la rue Nelson Mandela et la place de la V^{ème} République
- rue François Coppée entre la rue Herman Lemoine et la rue Pierre Curie
- rue Rosa Bonheur entre la rue Herman Lemoine et la rue Pierre Curie.

Le plan joint récapitule l'ensemble des zones payantes actuelles et proposées. Au total, 100 places payantes supplémentaires seront créées.

S'agissant de la tarification. La tarification actuelle a été définie par délibération du 17 janvier 2002 et du 14 mai 2009 pour l'instauration d'une gratuité de 1h.

Le groupe de travail a pris acte que cette période de gratuité d'une heure était favorable aux visites de courte durée dans le centre ville. En revanche, il s'avère que la possibilité pour les usagers de renouveler indéfiniment le ticket de stationnement, détournait l'esprit du système.

Il est dès lors proposé de maintenir cette période initiale de gratuité d'une heure mais en

limitant la prise de ticket à une seule par demi-journée avec identification du véhicule bénéficiaire lors du passage à l'horodateur.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer la vocation du stationnement de très courte durée sur voirie et le stationnement de moyenne durée dans l'ouvrage souterrain, les tarifs de stationnement sur voirie proposés sont les suivants :

- 0 à 1 h : gratuit (ticket obligatoire)
- 1 h 30 : 2 €
- 2 h : 3 €

La durée du stationnement reste limitée à 2 h par demi journée.

Les horaires demeurent inchangés par rapport à la situation actuelle : payant de 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi après midi au samedi midi hors jours fériés et en dehors de la période du 14 juillet au 31 août (gratuité totale).

Le temps de stationnement sera calculé au prorata de la somme introduite.

Le long de l'église dans le prolongement de l'avenue Louis Laugaa, il est institué un arrêt de très courte durée limité à 20 min, gratuit sous réserve de prise de ticket dans la limite d'un par demi-journée (environ 9 places avec horodateurs dédiés).

Un clavier, intégré aux horodateurs, permettra de rentrer le numéro d'immatriculation du véhicule ce qui améliorera la rotation des véhicules qui est l'objectif recherché. Il n'y aura pas non plus de possibilité de prendre un nouveau ticket à l'horodateur voisin.

De son côté, PARCUB s'est engagé à favoriser l'usage de son ouvrage en moyenne et longue durée en plafonnant à 8 € le prix du stationnement pour des durées à partir de 8 heures jusqu'à 24h (contre 15 € actuellement). Simultanément, la gratuité d'une heure en ouvrage souterrain est maintenue par convention entre la ville et PARCUB, démontrant ainsi la volonté municipale d'accompagner la fréquentation de cet ouvrage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le nouveau périmètre de stationnement payant/gratuit,
- de valider les nouveaux tarifs de stationnement sur voirie,
- de confirmer les périodes de stationnement gratuit/payant,
- d'instituer ces mesures à compter du 1^{er} septembre 2014.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : « *A la lecture de cette délibération qui, en effet, est importante pour l'ensemble des usagers du centre-ville, nous avons, dans un premier temps, éprouvé un sentiment de satisfaction en constatant que vous reconnaissiez enfin la qualité du travail accompli par l'ancienne équipe municipale pour l'aménagement de notre centre-ville.*

Je vous cite : « Le centre-ville de Pessac a fortement évolué grâce à la mise en œuvre de projets majeurs touchant à l'habitat, aux déplacements et à l'aménagement des espaces publics. Son attractivité s'est largement renforcée, ce qui se traduit par une fréquentation accrue des usagers et des clients. L'accès en centre-ville par tout mode de transports est désormais facilité par le pôle multimodal TER/TBC, la densité des lignes de bus mais aussi la qualité des espaces publics qui permet aux piétons et cyclistes de se déplacer dans de bonnes conditions de sécurité. »

Que nous n'avions pas entendu ces propos de votre part dans les années précédentes.

Ceci étant, je dois dire que nous partageons bien volontiers cet enthousiasme et nous voudrions à cette occasion, Monsieur le Maire, souligner l'excellent travail réalisé par vos prédécesseurs, les maires de Pessac, Alain ROUSSET, Pierre AUGER et Jean-Jacques BENOÎT, leurs équipes et les services de la Ville et de la CUB, tant dans le domaine de l'urbanisme que vous vantez, de l'aménagement des espaces publics et des transports que dans celui de la concertation avec l'ensemble des partenaires et des usagers concernés.

Cette satisfaction, j'aurais voulu qu'elle aille jusqu'au bout. Ce n'est malheureusement pas le cas car nous avons éprouvé une certaine déception devant les propositions que vous nous présentez.

Je fais un peu l'historique connaissant un peu le dossier. Alors que le groupe de travail - et je souligne tout le travail important mené par Michel DAZAT pendant de longs mois avec l'ensemble des partenaires, syndicats de quartiers, commerçants, riverains – avait adopté dans un total consensus des propositions conciliant les intérêts de chacun et privilégiant l'intérêt général - ceci en parfaite conformité avec les préconisations émanant de l'étude réalisée par la CUB. Un courrier avait été adressé aux riverains et aux commerçants par le maire précédent pour dire qu'après les élections, à la rentrée, comme vous allez le faire ces dispositions seraient appliquées. Vous décidez de réduire de façon significative le contenu de ces propositions au risque évident de rendre totalement inefficace le dispositif mis en place. C'est ainsi que vous limitez le périmètre concerné, initialement prévu un peu plus large, alors que l'étude la CUB préconisait de l'étendre davantage et que, à l'inverse, vous ne limitez pas la gratuité du stationnement en surface, puisque vous gardez une heure de gratuité, ce qui ne contribuera certainement pas à augmenter la fréquentation du parc souterrain qui est pourtant l'un des principaux objectifs visés dans ce dispositif. J'ai remarqué en commission que Monsieur MARTIN est intimement persuadé du risque de l'inefficacité du dispositif mis en place puisqu'il a reconnu lui-même que ces dispositions pourraient être revues si elle s'avéraient être insuffisantes pour éviter la présence de voitures ventouses, principal problème de notre centre-ville. Oubliez pour une fois, je vous en prie, votre clientélisme et ayez le courage de défendre l'intérêt général, le consensus de ce groupe de travail pour tous les Pessacais. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *C'est en effet un dossier entièrement préparé ou presque par l'ancienne équipe municipale, et moi aussi, je tiens à saluer Michel DAZAT que j'ai pris la peine d'appeler pour m'assurer de la qualité des informations dont je pouvais disposer sur ce dossier.*

On le sait la question du stationnement en centre-ville déclenche toujours de vifs débats. Vous avez cité l'étude la plus récente menée par la CUB. Je me souviens d'études précédentes qui ont toujours conduit aux mêmes conclusions. Dans le centre-ville de Pessac, il y a assez de places de stationnement en surface et le problème, ce sont les voitures ventouses, ce qui pénalisent directement l'activité des commerces.

La politique de stationnement proposée par notre équipe reposait sur deux axes complémentaires : libérer plus de places en surface et favoriser la fréquentation du parking souterrain dont on sait qu'il est peu utilisé. Pour supprimer ces voitures ventouses et favoriser la rotation sur les places en surface il était proposé non seulement de changer les horodateurs, d'étendre le stationnement payant mais aussi de limiter la gratuité du stationnement à ½ heure contre une heure de gratuité dans le parking souterrain. Je rappelle et la délibération y fait allusion, la gratuité de cette heure de stationnement est financée en totalité par la Ville. PARCUB était favorable à ces proportions et s'engageait en contrepartie à améliorer les bornes de paiement et la signalétique de l'accès au parking. En restant à une heure de gratuité en surface, vous remettez en cause la cohérence de cette politique de stationnement en centre-ville, vous bridez la rotation des véhicules sur les places en surface ce qui va donc continuer à défavoriser la fréquentation du parking souterrain.

La délibération ne dit pas si PARCUB va maintenir ses engagements de travaux d'amélioration des bornes de paiement et de la signalétique. Est-ce que c'est le cas ? En quel sens comptez-vous revoir la convention avec PARCUB qui, sauf erreur de ma part, arrivera à échéance à la fin de l'année ?

Il y avait également un projet de vignettes pour permettre le stationnement gratuit des riverains, qu'en est-il ?

D'autre part, vous avez pris des engagements sur le fait que la police municipale devra verbaliser et verbaliser plus. Je voudrais vous dire que, du point de vue des écologistes, la priorité c'est bien de verbaliser d'abord le stationnement qui gêne et les bus et les piétons. J'en profite pour attirer votre attention sur un point noir qui est la rue Gambetta, déjà en stationnement payant, qui est particulièrement à surveiller car empruntée par un grand

nombre de piétons en correspondance entre le tram, le train et les bus et aussi empruntée par les bus. Les trottoirs n'y sont pas très larges et les voitures mal garées y sont fréquentes et souvent gênantes.

Pour finir, je profite de cette délibération pour vous interpeller sur les travaux que vous allez engager sur la place de la V^{ème} République. C'est l'occasion rêvée de la rendre piétonne. Cette place ne fonctionne pas très bien, elle reste trop étroite et encombrée de potelets. Il était prévu de laisser un passage pour les voitures à titre expérimental. Je crois que vous conviendrez que l'expérimentation est sans doute arrivée à son terme. Le bilan c'est que peu de voitures empruntent ce passage, il n'y a plus de stationnement de toute façon. La rue Cohé qui lui fait face est devenue piétonne. En plus on a ouvert récemment la rue Nelson Mandela qui permet aussi aux flux de circulation de passer. Notre groupe Pessac Europe Écologie Les Verts a réclamé depuis longtemps que cette place devienne piétonne et qu'on complète ce dispositif par un double-sens cyclable rue des Poilus, au vu du nombre de cyclistes qui l'emprunte dans l'illégalité.

J'espère avoir votre écoute sur ces questions pour des changements positifs. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui déclare : « *Je vais essayer de répondre à vos questions et à vos remarques. Le périmètre a été modifié mais il a été élargi et non diminué. Effectivement, on a préféré retirer la partie de la rue des Poilus entre la rue Gambetta et la rue Saint Jacques mais on a rajouté une grande partie de la rue Pierre Curie. On a augmenté la zone payante.*

J'ai dit aussi que c'était un dossier qui pouvait évoluer. Moi, je pense que nous n'avons pas la science infuse et qu'il faut attendre les résultats de ces décisions, voir si effectivement ça fonctionne. On peut revoir ce dossier dans un an, dans deux ans.

J'ai engagé des négociations avec PARCUB dont nous reparlerons prochainement. En un mois et demi, on n'a pas eu le temps de tout faire. Mais on a eu le temps de mener à bien ce dossier dont vous dites qu'il était complètement prêt, moi je dirais à 70 à 80 %. On va faire un petit historique. Sous la mandature précédente, il y a eu une première réunion à l'initiative de la CUB avec les commerçants en janvier 2012. La création d'un groupe de travail a eu lieu courant 2012. Le projet tel qu'il nous a été présenté par les commerçants lorsqu'on est arrivé, était achevé depuis mai 2013. Depuis mai 2013, plus rien. Il paraît que le maire sortant aurait dit qu'il ne souhaitait pas prendre ce type de décisions avant les élections.

Nous avons rencontré avec Monsieur le Maire l'Entente économique de Pessac-Centre le 16 avril. Nous avons travaillé avec les services sur la modification du périmètre, sur la modification de la tarification, sur la programmation des futurs horodateurs en moins de 15 jours. Nous avons fait une réunion de concertation ensuite qui a eu lieu le 29 avril avec les principaux acteurs économiques, avec les présidents du syndicat de quartier du Bourg et celui de la Fédération et avec la Police municipale. Quelques ajustements ont été faits, c'est à ce moment-là qu'on a décidé de conserver l'heure gratuite à la demande des commerçants. Nous vous présentons une délibération le 22 mai pour une mise en œuvre à la rentrée. Vous, c'était une reprise du dossier à la rentrée, donc une mise en œuvre après. En résumé, en plus de 2 ans, aucune décision n'a été prise alors que nous nous l'avons fait en moins d'un mois, tout en modifiant le dossier d'une façon très substantielle. A un moment, il faut prendre ses responsabilités et prendre des décisions. A n'en prendre aucune, on laisse pourrir les situations et on mécontente tout le monde. Vous pouvez critiquer, moi je préfère agir. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui répond : « *Je ne peux pas laisser dire des contre vérités. J'ai ici la lettre qui a été adressée le 28 octobre 2013 à tous les riverains et commerçants du centre-ville. En voici quelques lignes, « J'ai donc décidé la mise en application de ces mesures concertées et acceptées par tous dès la rentrée scolaire 2014, cette période transitoire nous permettra d'acquiescer sur le budget 2014 de nouveaux horodateurs enregistrant les numéros minéralogiques permettant ainsi le contrôle et une rotation réelle des véhicules. »*

Ce pourquoi nous n'avons pas mis en place avant la période électorale ce dispositif, c'est parce que après une analyse juridique, il y a un accompagnement d'information et de communication en direction des usagers et il existait des contraintes dues à la période pré-électorale qui nous interdisaient de communiquer sur un nouveau dispositif. Voilà la vérité. »

Monsieur le Maire déclare : *« Je partage en tous points ce qu'a pu dire Monsieur MARTIN sur le fait qu'il y a un moment où il faut agir. C'est vrai que pendant toute la mandature vous avez trouvé tous les prétextes pour ne pas agir. Lorsque vous avez agi, il n'y avait pas de concertation et lorsque vous avez fait de la concertation, il n'y a pas eu d'action. Donc, il nous appartient aujourd'hui de réconcilier à la fois l'action et la concertation. C'est ce que nous faisons à travers ce premier dossier. C'est vrai qu'il était largement engagé. Mais les raisons pour lesquelles vous ne l'avez pas achevé ne nous ont pas convaincus et témoignent d'une singulière inaptitude à l'action de l'ensemble de la mandature précédente.*

Je redirais ce qu'a dit Monsieur MARTIN à l'instant, ce qui nous anime c'est le pragmatisme. On lance une idée. On l'expérimente. On voit si elle fonctionne ou pas. On la juge et puis on la réforme s'il y a lieu.

Sur les aspects soulevés par Madame CURVALE, le fait de rendre la place de la V^{ème} République totalement piétonne, j'ai arpenté pendant la campagne notamment le quartier du centre-ville et je n'ai pas eu de demandes en ce sens, pas une seule. Je ne dis pas qu'un jour la place ne sera pas piétonne mais au vu des commerces ou des activités qui bordent la place cela me semble difficile. Je rappelle qu'il y a une pharmacie, un laboratoire d'analyses médicales et certaines personnes peuvent s'y rendre accompagnées. La question était plutôt celle d'avoir un arrêt minute plus proche pour les personnes handicapées ou celles à mobilité réduite que de rendre la place piétonne.

On pourra juger beaucoup de choses bien sur l'aménagement du centre-ville. Il y a des choses qui ont moins bien fonctionné. L'engagement que je prends aujourd'hui, c'est celui que j'ai déjà pris en campagne électorale, c'est de ne pas refaire la place. On ne refera pas la place de la V^{ème} République. S'il y a des aménagements peu coûteux, on pourra toujours les envisager mais on ne refera pas cette place qui a déjà coûté beaucoup trop d'argent au vu du résultat et de l'ensemble des malfaçons sur lesquelles votre majorité précédente avait été obligée de réagir à travers le lancement d'une consultation pour refaire le ruban de bois ou revoir qu'elles étaient les conditions de la mise en sécurité de ce ruban, que nous allons mettre en œuvre et qui va coûter 100 000 €. Là-aussi nous essayons les malfaçons de la majorité précédente.

Je voulais souligner que tout ce qui concerne le stationnement et le pouvoir de police spéciale qui est celui du Maire, à savoir les dispositions de la loi MAPTAM – loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 22 janvier 2014 – dispose que sans opposition du Maire, il y a un transfert automatique à l'intercommunalité, la CUB en l'occurrence, au 1^{er} juillet. Nous avons pris collectivement et collégalement, en bureau à la CUB, la décision de ne pas transférer ce pouvoir à la CUB. Ce n'est pas un acte de rébellion, c'est une possibilité offerte par la loi. Nous continuerons donc à réglementer le stationnement en centre-ville à Pessac »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_143 : Pôle d'échange multimodal de Pessac Alouette

Le Pôle d'échange multimodal de Pessac Alouette prend peu à peu sa configuration définitive. La construction de l'extension de la ligne B jusqu'au carrefour de l'Alouette

(station gare de Pessac Alouette sur l'avenue du Haut Lévêque) est en cours tandis que celle du Parc Relais démarre.

Réseau Ferré de France (RFF) procédera à partir de fin 2014 au déplacement des quais de la halte de Pessac Alouette pour les positionner au plus près de la station tram avec des ascenseurs et escaliers reliant cet équipement.

L'objectif est de livrer cet ensemble mi 2015.

Dans ce contexte, les espaces publics attenants au pôle multimodal bénéficient eux aussi d'un aménagement complet de manière à ce que les habitants, les salariés du CHU du Haut-Lévêque ou de Xavier Arnoz puissent accéder dans des bonnes conditions à la gare et au pôle de manière plus générale.

L'étude de ces aménagements sera pilotée par la CUB en partenariat avec RFF, SNCF, l'État et la Ville. Elle concernera les espaces publics du secteur (allée du Haut-Lévêque, parking au nord de la halte ferroviaire, rue Martin Luther King, rue de la Métropole). Ceux-ci ont bénéficié d'une inscription supplémentaire au CODEV 2012-2014 liant la CUB à la Ville.

Le démarrage de l'étude interviendra dès la fin 2014 avec un phasage des réalisations à programmer sur le prochain contrat de CODEV de 2016 à 2018 dès la livraison du Pôle Multimodal.

Pour rappel, la Ville a déjà conventionné avec les partenaires précités par délibération du 10 novembre 2011 pour engager une étude préliminaire sur ce secteur pour un montant de 4 700 € TTC. L'étude remise début 2013 a été validée par le Comité de Pilotage du 18 mars 2013. Il convient donc de passer en phase Avant Projet.

Les études peuvent être réalisés en régie par les services municipaux pour ce qui concerne la commune (éclairage public, mobilier, espaces verts). La participation de la Ville serait dès lors sans impact financier pour le budget communal.

Monsieur MARTIN ajoute que *« c'est un dossier qui a effectivement été préparé par la précédente majorité. Cependant, la nouvelle équipe commence à travailler sur un agrandissement important du parc-relais et je dois rencontrer prochainement TISIA, le maître d'œuvre des aménagements du tramway. Par ailleurs, la création d'une ligne de bus Nord-Sud extra-rocade est également souhaitée pour desservir les zones d'activités de Gradignan, Pessac et Mérignac et devrait passer par le pôle multimodal afin de lui donner encore plus d'intérêt. Je pense que la précédente majorité était également sensible à ces aspects-là. »*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de financement pour les études opérationnelles du pôle d'échange multimodal d'Alouette France à Pessac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : *« Comme vous l'avez remarqué, c'est un dossier particulièrement important et vous l'avez constaté mais je vais le redire, il a été porté, initié par l'ancienne majorité parce que sans cette volonté commune avec le Conseil régional d'Aquitaine, nous ne serions pas en train de délibérer ce soir sur cette convention d'études. C'était très mal parti.*

Nous ne pouvons qu'approuver ce dossier tant son intérêt est majeur à la fois pour la Ville de Pessac, car je rappelle que c'est autour de ce pôle que pourra se développer le secteur de l'Alouette en conjuguant de l'habitat, de l'activité artisanale et commerciale, des services publics facilement accessibles en transport en commun, en vélo ou à pied. Mais c'est aussi un intérêt majeur pour l'agglomération bordelaise, car ce pôle deviendra bien sûr à terme la véritable porte d'entrée sud-ouest de l'agglomération, permettant ainsi de capter des flux quotidiens en provenance du bassin d'Arcachon ou de l'Aquitaine et d'assurer une liaison nord-sud irriguant en transports en commun les différents bassins d'emplois situés sur Pessac-Bersol, Gradignan, Canéjan ainsi que vers le nord sur la zone aéroportuaire de Mérignac.

Il est essentiel d'avoir cette liaison nord-sud dans le cadre des futurs réseaux de transports de l'agglomération.

Mais ceci n'est qu'une convention d'étude, après cette phase, il va falloir continuer. Et dès 2015, il faudra programmer la phase travaux dans le cadre du prochain Contrat de Co-développement avec la CUB. Des négociations seront à mener et le pôle de l'Alouette doit être une des priorités pour la Ville de Pessac.

De même, pour garantir la réussite d'un tel projet multimodal, il est nécessaire de s'assurer d'une bonne desserte de ce pôle dans le cadre du futur réseau TBC mis en place dès 2015 à l'issue de la procédure de délégation de service public actuellement en cours à la CUB.

Enfin, il faudra obtenir de la CUB le prolongement du tramway jusqu'à Cazalet-Macédo pour rester en cohérence.

Autant d'étapes à franchir sur lesquelles nous resterons naturellement très attentifs. »

Monsieur le Maire déclare : *« Monsieur MARTIN a souligné le fait que les études de ce projet avaient été menées en régie par les agents de la Ville et cela me donne l'occasion de saluer le travail effectué et de démentir aussi le fait qu'on ne remplacerait pas les départs en retraite. Ce sont des rumeurs. Nous avons à examiner l'ensemble des organisations. L'audit que nous avons diligenté rendra ses premières conclusions d'ici le milieu de l'été, je l'espère, pour pouvoir envisager un certain nombre de mesures dans le cadre de la préparation budgétaire 2015. Aujourd'hui, il n'y a pas d'a priori sur le sujet si ce n'est de constater qu'il y a une augmentation des dépenses de personnel. Mais ça ne veut pas dire qu'il y aura un gel des recrutements.*

Deuxièmement, Monsieur DUBOS comme souvent dans votre majorité vous rasez gratis. Vous nous avez dit à l'instant que vous espériez que la CUB, son nouveau Président et le nouveau Maire de Pessac pourraient respecter l'engagement pris par Monsieur FELTESSE, ancien Président de la CUB, sur le prolongement de la ligne de tramway jusqu'à Macédo. Cet engagement a été pris, si mes souvenirs sont bons, 15 jours avant le premier tour en ayant fait l'objet d'aucune concertation, d'aucune manière avec les services de la CUB, sans le moindre début de démarrage de commencement d'un financement pour quelque chose qui est en milieu urbain et qui est extrêmement cher. Ce matin, il y avait le séminaire financier qui montrait les perspectives des années à venir, je peux vous assurer qu'on n'en est pas à savoir quelles sont les dépenses qui n'étaient pas programmées et qui pourront être effectuées mais plutôt, sur la mandature qui vient et sur les 20 ans qui viennent, à savoir quelles seront les économies que nous devons faire sur le premier PPI qui n'est pas intégralement financé. On est assez loin de cette perspective qui sans doute vous a permis d'avoir un article dans le journal mais les électeurs n'ont pas été dupes.

En revanche, et je pense que cela aurait été beaucoup plus utile, c'est d'examiner l'augmentation de la capacité du parking-relais. Ce parking qui devait être fait sur un côté de l'avenue du Haut Lévêque. Le petit bois qui s'y trouvait a été rasé contre toute nécessité et finalement le parking se positionne de l'autre côté et on a rasé le petit bois, 7 000 m², pour rien.

L'augmentation de capacité du parking-relais est sans doute une nécessité. On a commencé à en discuter avec TBC. Il convient de discuter avec TISIA comme le rappelait Monsieur MARTIN. Cela doit évidemment se faire avec l'argent qui sera disponible pour le faire mais également en respectant l'ensemble des riverains de manière à ne pas dégrader leurs conditions de résidence.

On est au début des discussions mais il nous semble que le parc-relais est très sous-dimensionné. Au début de la mandature précédente, Alain JUPPE disait qu'il était ravi du développement de l'ensemble du tramway sur le territoire communautaire mais qu'il y avait certainement eu une insuffisante prise en considération à certains endroits de la CUB de la capacité des parking-relais. »

Monsieur le Maire explique à Monsieur DUBOS qu'il ne lui redonnera pas la parole car lors du dernier Conseil Municipal il a laissé les discussions se développer beaucoup plus que nécessaire, ce qui a permis de dire quelques contre-vérités auxquelles il n'a pas suffisamment réagi sur le moment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_144 : Avenue Montesquieu - Enfouissement des réseaux téléphoniques – Convention avec France Télécom

Dans le cadre de la construction de l'éco-quartier du Lartigon, avenue Montesquieu, il est nécessaire de procéder à la dissimulation ponctuelle des réseaux aériens de téléphonie afin de permettre la collecte des déchets depuis la voie publique (container d'apport collectif).

Un projet de convention définissant les droits et obligations de l'opérateur de téléphonie et de la Ville concernant l'effacement des réseaux reprend les termes de l'accord national passé entre la Fédération Nationale des Autorités Concédantes et Régies, l'association des Maires de France et FRANCE TELECOM.

Il résulte de cet accord que FRANCE TELECOM s'engage à financer les travaux d'étude, de câblage et de dépose des câbles aériens à hauteur de 51%, 49% restant à la charge du budget communal. Simultanément une participation forfaitaire au titre de la fourniture des matériels, tuyaux, chambres et coffrets vient en déduction de la part assurée par la Ville pour ces travaux. Les travaux de génie civil sont en revanche assumés en totalité par la Ville.

Le devis estimatif s'élève à 289,80 € pour ce qui concerne le montant dû par la Ville à FRANCE TELECOM et à 345,00 € pour la participation de FRANCE TELECOM aux frais engagés par la Ville.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention jointe et le plan de financement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec FRANCE TELECOM correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de téléphonie avenue Montesquieu.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : *« Il est bien évident que nous voterons pour cette délibération puisque c'est une nécessité dans le cadre de l'éco-quartier du Lartigon que nous avons porté là-aussi. Je voulais dire que ce type de délibération va être récurrent dans les prochains conseils municipaux puisque votre promesse de campagne c'est d'enfouir tous les réseaux dans tout Pessac. Si vous voulez tenir cet engagement il devrait y avoir beaucoup de délibérations dans ce sens, j'attends de voir. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui déclare : *« Effectivement, on a du vous parler de la réunion de concertation allée Radio et vous donner quelques informations. Vous savez bien, la rue où vous étiez allé voir les riverains pour dire que les travaux dans leur rue n'auraient pas lieu si Franck RAYNAL était élu Maire de Pessac. »*

Monsieur DUBOS déclare : *« Je ne peux pas vous laissez dire cela. C'est inadmissible que vous teniez ces propos. C'est faux et diffamatoire »*

Monsieur MARTIN reprend : *« Écoutez, je ne sais pas si vous l'avez dit ou pas. Je ne vois pas l'intérêt qu'auraient eu les personnes à me le répéter. Dans tous les cas de figure, je peux vous annoncer que sur l'allée Radio les travaux vont se faire et que, conformément à ses engagements de campagne Monsieur le Maire a accueilli favorablement la demande des habitants concernant l'enfouissement des réseaux. Une étude va être faite pour vérifier la faisabilité technique de cette opération. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains dès la semaine prochaine. C'était une promesse, on le fait. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : « *Je ne reviens pas sur les propos diffamatoires. Je n'ai jamais tenu ces propos. Vous les avez écrits complètement à tort sur votre tract mais ne revenons pas là-dessus. Pour l'allée Radio, j'entends que vous allez enfouir les réseaux. Moi ce que je voulais rappeler c'est la promesse écrite « tous les réseaux dans tout Pessac ». Je connais le coût d'enfouissement des réseaux. C'est pas la volonté qui manque mais il faut pouvoir le financer. J'attends de voir la suite.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Dans le programme de campagne, ce qui est mentionné c'est l'enfouissement des réseaux à l'occasion des grands chantiers. Donc nous aurons la possibilité de l'examiner chaque fois qu'il y aura des travaux. Chaque fois que le jeu en vaut la chandelle, mais je pense qu'il convient de respecter la concertation et de respecter les conditions physiques, l'environnement particulier qu'il peut exister dans chaque rue. Mais chaque fois que cela sera possible, nous le ferons.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_145 : Bois de Saige - Mise en souterrain d'une ligne électrique haute tension

Le secteur du Bois de Saige bénéficie d'un programme de protections phoniques dans le cadre de la mise à 2x3 voies de la rocade dont les travaux sont en cours.

Or, la mise en œuvre de ces protections s'avère incompatible avec la présence d'une ligne haute tension reliant le poste source de Magellan au poste Paillère, sur le Campus.

A la suite d'une concertation étroite avec les habitants fin 2013, qui ont notamment rappelé leur souhait de maintenir absolument la butte paysagée bordant leur quartier par rapport à la rocade, la commune a demandé à Réseau de Transport d'Électricité (RTE) la mise en souterrain de cette ligne. Cette option est la seule garantissant le maintien de la butte et la pose de protections phoniques avec un résultat conforme aux normes de bruit.

RTE propose une convention d'étude de faisabilité technique et financière de mise en souterrain du réseau pour un montant forfaitaire de 7 500 € HT à la charge de la Ville sur un linéaire de 2 300 m.

Cette étude n'engage pas la Ville dans la réalisation des travaux.

Le financement de ceux-ci suppose une prise en charge à 50% par RTE et 50% pour la collectivité. La Ville de Pessac a donc sollicité un soutien du Conseil Régional et de la CUB en tant qu'autorités compétentes en matière d'aménagement du campus et de l'enseignement supérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'études avec RTE jointe pour la faisabilité technique et financière des travaux de mise en souterrain de la ligne Haute Tension entre la rocade et le poste de la Paillère pour un montant de 7 500 € HT.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : « *Il s'agit de protéger la qualité de vie des habitants du quartier de Saige. Je ne referai pas l'historique de ce dossier qui a fait l'objet de discussions dans un précédent conseil municipal sur les difficultés qu'on avait avec les partenaires pour arriver à avoir cet enfouissement. Donc cette convention d'étude est, d'une part indispensable mais aussi surtout urgente, car elle doit permettre avec son rendu dans les 6 mois d'engager l'enfouissement de la ligne haute tension et cela dans des délais plus courts que ceux avancés par RTE lors de la concertation avec les riverains. En effet, RTE s'est engagé sur un calendrier qui n'est pas admissible et acceptable par les riverains. Très vite après l'étude, il faudra trouver les financements avec les partenaires que vous avez cités pour arriver à enfouir cette ligne et finir les protections phoniques de la rocade.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Monsieur DUBOS, on est tout à fait d'accord avec vous. Il faut aller vite, il faut aller d'autant plus vite que la réaction de la Mairie sur le sujet a été un petit peu lente et il a fallu que les riverains se mobilisent sérieusement pour qu'enfin il y ait une prise en compte de ce dossier par la municipalité précédente. C'est vrai que maintenant ça devient urgent. On tâchera de rattraper le temps perdu.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_146 : Convention de servitude avec ERDF pour les travaux de raccordement au pylône téléphone

Dans le cadre de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique, la commune a été sollicitée par ERDF (Électricité Réseau Distribution France) en vue de la pose d'un câble électrique souterrain et d'un coffret électrique sur les parcelles cadastrées section KP n°3 et KL n°1 sises avenue du Port aérien.

Il y a donc lieu de consentir à ERDF une convention de servitude à titre gratuit en vue :

- d'établir à demeure une canalisation souterraine dans une bande de 3 m de large sur une longueur totale de 350 m ainsi que ses accessoires ;
- d'établir si besoin des bornes de repérage ;
- d'encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade avec pose d'un câble en tranchée ;
- d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages ;
- d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Cette convention de servitude fera l'objet d'une régularisation en la forme authentique aux frais d'ERDF.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution de la servitude au profit d'ERDF pour les travaux de raccordement au pylône téléphone ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_147 : Agence Ouest Immobilier 10 avenue Jean Jaurès - Renouvellement du Bail commercial

Un bail commercial a été signé les 8 et 26 juin 2006 avec la Société SAFAYAN pour une période de 9 ans concernant les locaux appartenant à la Commune sis, 10 avenue Jean Jaurès à Pessac d'une superficie d'environ 92 m².

La société SAFAYAN (Agence Century 21) a cédé son droit au bail à la SARL Agence Ouest Immobilier (également Century 21), lors de la cession du fonds de commerce intervenue le 28/08/2009.

Le bail étant arrivé à échéance le 28/02/2014, il y a lieu de le renouveler.

Le renouvellement du bail commercial sera conclu pour 9 ans.

Le montant du loyer annuel à compter de la dernière révision triennale s'élève à 9 392,64 €. Ce loyer sera soumis à une indexation triennale sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature du renouvellement du bail commercial avec l'Agence Ouest

Immobilier aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_148 : Tarifications Séjours courts été 2014

Dans le cadre de sa politique d'accès aux loisirs et aux vacances à destination des familles et de leurs enfants, la ville de Pessac propose une offre de séjours courts durant la période estivale.

Émanant des accueils de loisirs de Romainville, ces séjours se situent en complément des séjours vacances proposés habituellement à Saint-Lary, Sanguinet ainsi que dans le cadre de Pessac Animation.

Cette année, cinq séjours courts seront proposés aux enfants inscrits aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux, sur des formats de deux à trois nuits.

Cette offre de séjours s'adresse prioritairement aux enfants inscrits tout l'été au sein de l'ALSH et qui par conséquent ne partent pas ou peu en vacances sur la période estivale et permet de proposer un premier cadre de découverte des accueils collectifs avec hébergement pour des enfants, qui de part leur âge, ne sont jamais partis en groupe.

Cette année, une des nouveautés consiste à proposer un séjour pour les enfants inscrits en maternelle à Taussat, pour une durée de trois jours et deux nuits.

Ces séjours sont soumis à une tarification spécifique et progressive par quotient familial.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifications des séjours courts et leurs conditions d'application,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à la mise en œuvre de ces séjours

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur ZAITER** qui déclare : « *Certes, la délibération que vous nous proposez est louable, permettant à des enfants qui ne partent pas ou peu en vacances de profiter de ces séjours courts. Ce qui me gêne c'est la majoration de 2 % contrairement à ce qui est dit dans la deuxième délibération où il est stipulé que l'évolution sera limitée à l'inflation qui ne dépasse pas 1 %. Alors, ces tarifs vont générer une économie presque nulle pour la Ville. Tout est symbole. Demander à ces familles un effort même minime est aussi choquant, du moins pour moi, que l'augmentation des indemnités des élus. Vous avez concédé vous-même dans votre interview à Radio Bleue que cela pouvait choquer dans le contexte actuel. C'est un geste symbolique que je vous demande d'accomplir en supprimant cette augmentation des tarifs pour cette délibération et la suivante concernant les tarifs du Stade et de la piscine de Caneton.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Concernant l'augmentation des tarifs municipaux de 2 %, c'est le taux qui est traditionnellement retenu sur l'ensemble des augmentations de tarifs. 2 % peut sembler excessif. Au vu des équilibres budgétaires que nous avons à mener, c'est quelques chose qui nous semble tout à fait normal. Les tarifs sont véritablement adaptés à l'ensemble des quotients familiaux et restent très bas pour pouvoir bénéficier au plus grand nombre.*

Concernant mes indemnités, cela me permet de réagir, ce que j'aurais du faire la dernière fois au lieu de vous laisser parler à tort et à travers sur le sujet. Vous aviez annoncé des montants d'indemnités, 7 500 €, totalement fantasmagiques et totalement faux. Désormais c'est publié sur le site de la Municipalité, donc c'est 5 100 €. Je conçois que cela peut paraître beaucoup. En revanche, contrairement à ce que vous avez pu dire et ce que j'ai pu lire notamment que l'ancien Maire travaillait beaucoup plus que ce que je ferai pour un tarif deux ou trois fois moindre, c'est totalement faux parce que quand on regarde la totalité des indemnités qu'il avait, il était au maximum des indemnités qu'un élu peut

percevoir. Pour ce qui concerne l'indemnité de Pessac, il était effectivement en dessous de ce que la Ville me sert tout simplement parce qu'il aurait dépassé le plafond. Il n'y a aucune vertu à respecter une obligation d'écrêtement de cette indemnité sur la Ville tout simplement parce qu'autrement il aurait été hors-la-loi. Il y a dans la manière dont vous présentez les choses beaucoup de partialité, il y a des faux procès. Cela me donne l'occasion de pouvoir m'expliquer publiquement dans cette enceinte. Je pense que si, tout simplement parce que les indemnités des élus sont celles qui sont prévues par la loi, nous ne pouvons pas exécuter les budgets tels qu'ils vont être faits dans les années futures avec certaines économies qu'il faudra faire, avec certains tarifs qu'il faudra augmenter mais de manière concertée, de manière responsable, tout en prenant soin de bénéficier aux plus précaires et aux plus faibles économiquement d'entre nous, cela veut dire qu'on ne pourra plus rien faire.

Les procès que vous menez au nom d'une vertu qui il me semble est passablement déplacée d'évoquer, il faudra que vous en changiez. J'espère que cette question-là ne va pas vous animer pendant toutes les séances des 6 années qui viennent. Vous aviez été faiblement inspirés lors du mandat précédent et je vois que vous n'avez décidément pas changé. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_149 : Stade nautique et Piscine Caneton - Tarifs 2014/2015

Il y a lieu d'actualiser les tarifs à compter du 1^{er} juin 2014 pour le Stade nautique comme le prévoit le contrat d'affermage avec la S.E.M. AGIR et à compter du 1^{er} septembre 2014 pour la piscine Caneton.

La municipalité souhaitant favoriser l'accessibilité au plus grand nombre, l'évolution de ces tarifs sera limitée à l'inflation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs soumis par la S.E.M. AGIR pour le Stade nautique figurant en annexe,
- d'approuver les tarifs de la piscine Caneton figurant en annexe.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur ZAITER** qui déclare : *« Sans polémiquer parce que ce n'était pas mon but, et pour me répéter, est-ce que vous corrigez ou bien vous faites autre chose. « L'évolution de ces tarifs sera limitée à l'inflation », l'inflation ne dépasse pas 1 %, la majoration est de 2 %, donc il y a quelque chose qui ne va pas. Je n'ai demandé qu'un geste symbolique pour ces familles. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : *« L' élu en charge du dossier nous dit qu'on respecte le taux d'inflation, ce n'est pas le cas. C'est ce que Charles ZAITER vient de prouver. Une augmentation de 2 % peut avoir une légitimité mais on n'affirme pas dans le même temps que cela suit l'inflation. J'en profite pour, avant que vous ne dénigriez les propos de Charles ou les miens, vous dire qu'il n'y a aucun désagréments à être dans l'opposition. C'est la loi de la démocratie. Si nous sommes ici c'est que nous l'avons accepté, vous comme nous. Nous sommes tous des élus du peuple, les uns dans la majorité, les autres dans l'opposition. La loi de la démocratie c'est, tout autant, de respecter la majorité que de respecter l'opposition. Je ne vais pas revenir sur le fait que vous n'avez pas appliqué, alors que vous en avez la faculté - certes rien ne vous y oblige - mais vous en avez la faculté, la proportionnalité dans les représentations qu'on vient d'évoquer. Je ne vais pas revenir sur votre attitude humiliante à chacune des*

délibérations y compris même celles qui n'impliquaient aucune polémique comme la remarque faite par Gérard DUBOS sur le Bois de Saïge. Chaque délibération, et ce procès-verbal en fera foi, a été l'occasion pour vous d'humilier l'un ou l'autre d'entre nous dans ses propos ou en reprenant des termes comme « inaptitude à l'action », « faiblement inspiré ». De quel droit Monsieur le Maire vous adressez-vous à nous en ce sens, si vous voulez que nous ayons, et nous y sommes tous prêt, une opposition sereine, une opposition constructive. Je vous demande instamment Monsieur le Maire, vous l'avez dit vous-même, nous ne sommes plus en campagne municipale. Elle est derrière nous, donnez-en acte par votre attitude. »

Monsieur le Maire déclare : « Sur les 2 %, c'était le taux d'inflation en 2012. en 2013, on était à 1 %, le texte de la délibération à savoir la motivation sera corrigée en ce sens-là, mais pas les tarifs. Dans les tarifications il y a souvent un an de décalage et les services ont préparé la délibération en ce sens-là.

Sur le reste, je suis extrêmement désagréablement surpris de la manière dont vous pratiquez cette opposition. Vous réclamez de la part de la majorité une écoute, que je souhaitais faire, une manière de réagir qui soit respectueuse et je vois que vous êtes encore avec des réflexes de l'ancienne majorité. Je trouve ça dommage. Vous dites que vous êtes si bien dans l'opposition, tous vos faits, tous vos dires témoignent du contraire. Vous n'êtes pas bien dans l'opposition, malheureusement vous avez encore 6 ans à tenir au minimum. Je souhaite que notre discussion ne prenne pas ce tour systématiquement polémique. Je suis désolé de vous dire que ceux qui ont commencé dans ce domaine-là, n'ont pas été forcément du côté de la majorité. Si vous souhaitez désormais que les choses soient apaisées, il conviendra dans la délibération et dans la discussion sur le règlement intérieur, de poser le fonctionnement sur un autre fondement. Je le souhaite parce que je ne prends pas plaisir à ce genre de discussion. Je pense néanmoins que vous n'avez pas non plus à vous exprimer de cette manière en parlant d'humiliation. Il n'y a pas d'humiliation, simplement des faits qui sont posés. Lorsque les uns et les autres - en l'occurrence le début de ce conseil municipal a été l'occasion de rappeler des rumeurs - vous commencez à utiliser ce terrain-là, ne vous étonnez pas d'avoir des réactions du même style en retour. Je souhaite que désormais nous soyons sur une base respectueuse de l'opposition mais également de la majorité. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition qu'on peut tout se permettre. Ce n'est pas parce que j'ai dit qu'il y aurait un dialogue de bonne qualité au service de la démocratie locale que je dois tout supporter. Ce qui est fait, est fait. Ce qui est dit, est dit. Désormais, nous avons une page de 6 années à écrire, j'espère que nous le ferons de manière raisonnable et mutuellement respectueuse. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

aff n°DEL2014_150 : Contrats et conventions pour la programmation artistique de la saison culturelle 2014/2015

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le service Pessac En Scènes de la Direction de la Culture met en place une programmation artistique et des actions de médiation culturelle.

Aujourd'hui, afin de permettre la mise en œuvre de la saison culturelle 2014/2015, il est nécessaire de formaliser les différentes propositions artistiques et actions de médiation de la Ville opérées par Pessac En Scènes par :

- des contrats de cession de droits d'exploitation ou de représentation de spectacles,

- des contrats d'exposition,
- des contrats de co-production et de co-organisation,
- des conventions de partenariat et de co-organisation.

La programmation artistique prévue pour la saison 2014/2015 est la suivante :

La nuit défendue programmée le 27 septembre 2014 :

Programmation en cours de détermination

La saison 2014-2015 :

7/8 octobre 2014 Rick Le Cube et les mystères du temps / L'Armada production (Road movie musical),
 21 octobre 2014 Drafters / Cie Chute Libre (danse), dans le cadre des Vibrations Urbaines,
 8 novembre 2014 Quien Soy ? / Cie El Nucleo (Cirque),
 25/29 novembre 2014 Le Grand Matin / Association Palabras (Écoute sonore et graphique),
 3 février 2015 Soirée Cirque contemporain – Dans le cadre des « Rencontres du Court » – 20h30 – Salle le Galet / Partenariat avec la compagnie Les Marches de l'Été
 3 mars 2015 Candide / Groupe Anamorphose (théâtre),
 13/15 mars 2015 Hirisinn/ Cie Le P'tit Cirk (Cirque), partenariat avec la Ville de Canéjan,
 24 mars 2015 B&B / Cie La Zampa (danse),
 11 avril 2015 Tel Quel – CNN Tours – Thomas Lebrun (danse) – 20h – Salle le Galet
 15/18 avril 2015 Ets Beets / Cie Katrina Brown (danse et peinture),
 6/7 mai 2015 De passage / Le Fracas/CDN (théâtre), dans le cadre du projet « Souffleurs de mots »
 15 mai 2015 Mon frère Ma princesse / Cie Les Veilleurs (théâtre),
 26/28 mai 2015 Couac / Cie Succursale 101 (théâtre).

Les événements hors programmation régulière :

Du 13 au 22 décembre 2014 **Festival Sur Un Petit Nuage** (spectacles en cours de programmation)

21 juin 2015 **Fête de la Musique** (concerts – en cours de programmation)

Les actions de médiation culturelle :

- actions éducatives en temps scolaire,
- projet « Souffleur de mots »,
- ateliers et animations dans le cadre du Festival Sur un petit nuage.

Les actions d'aide à la création :

Au regard de sa politique culturelle en faveur de la création artistique, la Ville de Pessac a pour ambition de soutenir trois compagnies artistiques (en cours de détermination) qui seront respectivement accueillis sur son territoire durant les vacances scolaires 2014/2015 de la Toussaint, d'hiver et de printemps.

L'objectif de ce projet consiste à favoriser la création de compagnies artistiques professionnelles tout en mettant en place un parcours de médiation à l'attention des Pessacais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette programmation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Poustynnikoff arrive en séance.

aff n°DEL2014_151 : Tarifs de la saison culturelle 2014/2015 - Activités Spectacles vivants (Pessac En Scènes)

La Ville de Pessac confirme sa volonté de proposer au plus grand nombre, et dès le plus jeune âge, une offre culturelle de qualité fondée sur la diversité, la pluridisciplinarité mais aussi sur une ouverture aux formes artistiques innovantes. Chaque année, la saison culturelle proposée par la Ville accueille ainsi un public nombreux qui contribue pleinement au rayonnement de la commune.

Le service Pessac En Scènes de la Direction de la Culture a pour principale mission de mettre en œuvre une programmation ainsi que différentes actions de médiation bien identifiées autour du spectacle vivant en favorisant le croisement des publics sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, la programmation 2014/2015, organisée entre septembre 2014 et juin 2015, prend en compte :

- la programmation artistique, hors festival et événements, de 13 spectacles pour tous les publics dont 3 dédiés spécifiquement au très jeune public,
- le soutien à la création artistique,
- la mise en place d'actions de médiation.

Globalement, la saison 2014/2015 accueillera une soixantaine de compagnies pour une centaine de représentations.

Afin de permettre la bonne organisation et la gestion des actions conduites par ce service, la Ville de Pessac définit chaque année une grille tarifaire adaptée à son offre de spectacles.

Cette grille tarifaire est définie au regard :

- du projet culturel et artistique de la Ville qui défend des valeurs d'intérêt général de service public,
- du coût « fauteuil » des représentations, c'est-à-dire le rapport entre le coût total hors technique des spectacles, la jauge d'accueil convenue avec les compagnies et la capacité d'accueil des salles accueillant les spectacles,
- des tarifs pratiqués par les autres scènes culturelles locales (notamment sur la Communauté Urbaine de Bordeaux) et nationales,
- d'une démarche d'incitation à la découverte du spectacle vivant pour le plus grand nombre.

Les tarifs des spectacles programmés dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions et/ou programmeurs culturels de l'agglomération font l'objet d'un traitement spécifique inhérent aux clauses contractuelles de co-organisation.

En conséquence la grille tarifaire portant sur la saison culturelle 2014/2015 est détaillée dans la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire détaillée pour les abonnements et l'achat de places de spectacles au titre de la saison 2014-2015 de Pessac en Scènes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2014_152 : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2014/2015

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la Direction de la Culture met en œuvre le projet culturel de la municipalité et bénéficie de l'expertise technique et artistique de ses différents services : Pessac En Scènes, Espace Histoire Image, Bibliothèques, Patrimoine et Tourisme.

En ce sens, la Direction de la Culture administre :

- d'une part l'organisation, la co-production et la diffusion des spectacles vivants professionnels dans le cadre d'une programmation de saison variée et de la mise en œuvre

de nombreux événements ouverts au plus grand nombre
- d'autre part, des actions de médiation.

Les choix artistiques ainsi que les actions engagées génèrent chaque année des partenariats institutionnels multiples destinés à soutenir et à valoriser le projet culturel de la Ville qui s'inscrit de façon singulière dans le paysage culturel de l'agglomération et participe ainsi au rayonnement de Pessac.

Pour la saison 2014/2015, en vue de poursuivre la programmation et la médiation culturelles de la Ville en direction de tous les publics, il convient d'ores et déjà de parfaire le financement des opérations engagées et à venir avec le concours de différents partenaires culturels.

Dans cette perspective, il est nécessaire de solliciter, pour les exercices budgétaires concernés, des subventions et autres aides de financement auprès des institutions suivantes :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Aquitaine (DRAC),
- le Conseil Régional d'Aquitaine,
- le Conseil Général de la Gironde,
- l'Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA),
- l'Institut Départemental du Développement artistique et Culturel (IDDAC),
- l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA).

Ces demandes porteront sur toutes les actions conduites dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame DEBAULIEU** qui déclare : « *Ces trois délibérations qui viennent d'être présentées et qui sont la reconduction de la politique culturelle mise en place par l'équipe municipale précédente démontrent toute la richesse culturelle de notre ville et du dynamisme qui a prévalu au sein des équipes. Nous en voulons pour preuve seulement deux exemples que je citerai : Le premier concernant la demande de subvention à l'ONDA qui est l'Office National de Diffusion Artistique donc du Ministère de la Culture. La subvention attribuée, ces dernières années, à la Ville de Pessac par l'ONDA, est bien le signe d'une reconnaissance de la qualité de sa politique culturelle et éducative mais aussi de l'expertise de la commune en matière de spectacles Jeune Public, mettant essentiellement l'accent sur des spectacles d'animation dont l'un des principaux objectifs consiste à permettre la rencontre des familles et de leurs enfants avec le spectacle vivant. Il faut citer entre autres le Festival Sur Un Petit Nuage dont le succès n'est plus à démontrer. D'ailleurs au sein de la Communauté urbaine, cette spécificité pessacaise est reconnue permettant d'identifier Pessac en la matière et de positionner la Ville sur ce type de programmation. Et nous pouvons saluer l'implication de Danièle LE ROY pour parvenir à ce résultat.*

Le deuxième exemple porte sur la richesse de la programmation de la saison culturelle 2014/2015 que chaque Pessacais pourra s'approprier en la retrouvant dans la nouvelle plaquette qui va être éditée et qu'ils découvriront avec le même bonheur que ces dernières années, et que l'équipe municipale précédente vous offre avec fierté. Reconnaissez, Monsieur le Maire, que nous vous dotons d'un bel héritage. Mais qu'allez-vous en faire ? Comment allez-vous maintenir l'excellence du pôle culturel pessacais ? Quels moyens allez-vous lui allouer ? Comment allez-vous continuer à assurer et à étendre le rayonnement culturel de Pessac ? Reconnu dans Pessac, mais bien au-delà par les institutions et les partenaires culturels. Enfin, quel projet allez-vous mettre dans la corbeille pour que ce

printemps de Pessac que vous annonciez dans votre profession de foi se concrétise ? Autant de questions pour lesquelles nous serons particulièrement attentifs aux réponses que vous apporterez aux Pessacais. Dans l'attente, rendez-vous sur les deux belles manifestations à venir qui vont dynamiser Pessac les deux prochains week-ends, à savoir Les Rencontres Africaines et le Festival En Bonne Voix. Nous voterons bien entendu cette délibération »

Monsieur le Maire répond : *« Vous nous offrez avec fierté cette programmation et nous l'acceptons avec reconnaissance. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Même en étant dans l'opposition, je disais déjà combien la politique culturelle était de qualité sur Pessac. Pour autant, dans la mesure où les délais sont ceux qu'ils sont, nous acceptons la programmation qui était déjà dans les tuyaux mais nous n'excluons pas de modifier certaines choses et d'apporter aussi des nouveautés à la politique culturelle de Pessac. Alors, Madame DULAURENS en charge de la culture, présentera dans les mois qui viennent la politique culturelle que nous souhaitons promouvoir sur Pessac, qui aura pour certains aspects ceux dont vous nous avez fait l'héritage, et pour d'autres des nouveautés. Il est prématuré aujourd'hui d'en parler à ce stade. Je souhaitais également remercier Madame LE ROY pour le travail qui a été le sien pendant la mandature précédente.*

Sur le Printemps de Pessac, je ne pensais pas particulièrement à l'aspect culturel, je pensais au réveil de Pessac en matière de concertation, en matière de concertation citoyenne, en matière aussi de réveil sur l'ensemble des équipements dont Pessac aujourd'hui manque cruellement.

Dernier élément, vous avez raison de souligner que les deux prochains week-ends seront riches en événements et, à ce propos, je vous demande d'être patients car j'aurai le plaisir de vous présenter la nouvelle Rosière de Pessac. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Monsieur le Maire,*

Parents d'élèves et enseignants sont mobilisés contre les fermetures de classes au collège de Noès et au collège François Mitterrand.

Jusqu'alors représentante de la Ville au collège de Noès, j'ai soutenu la motion présentée par les enseignants au conseil d'administration du 10 février dernier et je me suis abstenue en solidarité avec eux sur le projet de répartition de la Dotation Horaire Globale.

En ce qui concerne le collège François Mitterrand, j'ai signé la pétition organisée par les parents d'élèves FCPE, comme vous-même d'ailleurs et d'autres candidats de votre liste, désormais élus.

J'ai récemment échangé avec des représentants FCPE des deux collèges et je voudrais vous alerter sur la situation, préjudiciable à la qualité de l'enseignement public dans les deux cas.

Au collège François Mitterrand, parents et enseignants se battent contre la fermeture d'une classe de 4^e. La presse s'est fait l'écho de leur forte mobilisation, journée collège mort du lundi 5 mai, organisée avec succès par les parents, et grève des enseignants le mardi 20 mai. La suppression d'une classe de 4^e aura des conséquences sur le nombre d'élèves par classe et les services des enseignants, au détriment de la qualité pédagogique : un poste de professeur de français est menacé et des enseignants devront trouver un complément de service dans d'autres collèges. Pourtant, l'effectif du collège est constant (387 élèves) mais les heures ajoutées pour l'ouverture d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) sont intégrées à la Dotation Horaire Globale, ce qui revient donc à une baisse de moyens. En résumé, il y aura autant d'élèves avec moins d'adultes et une détérioration de la qualité de l'enseignement dans un collège qui recrute surtout dans un quartier d'habitat social.

Au collège de Noès, les parents avaient réussi à obtenir il y a deux ans l'ouverture d'une

classe supplémentaire de 6^e, en particulier pour accueillir par dérogation des enfants habitant Le Burck, à Mérignac. Comme élue, j'étais intervenue à leurs côtés. Pour la rentrée prochaine, il est envisagé de passer de 5 classes de 6^e à 4, avec la suppression d'un poste de professeur en mathématiques et d'un demi-poste d'assistant d'éducation. Le principal du collège prévoit un effectif supérieur à 112 élèves (l'équivalent de 4 classes en 6^e), à partir d'une enquête auprès des écoles du secteur, sans compter les dérogations. Mais l'Inspection Académique se base sur un effectif inférieur à 112 en prévoyant plus d'inscriptions d'élèves dans l'enseignement privé ! Pour l'essentiel, il s'agit du collège Jeanne d'Arc du centre ville. En effet, certaines familles font connaître seulement en fin d'année leur choix d'inscrire leurs enfants dans le privé. Ce choix est en général justifié par l'accès à telle ou telle option. C'est en fait une stratégie consumériste qui repose sur la mise en concurrence des établissements. La stratégie de quelques familles se traduit par un manque de solidarité avec le plus grand nombre puisqu'elle va contribuer à réduire les moyens de l'enseignement public et à détériorer sa qualité.

A cause de la classe supprimée, les dérogations seront gelées : notamment, les enfants qui habitent Le Burck, à proximité immédiate du collège, seront obligés d'aller au collège des Eyquem à Mérignac, beaucoup plus éloigné. Et ce sera au détriment de la mixité sociale du collège. Les dérogations sont aussi demandées pour intégrer la section sportive du collège, réputée depuis plusieurs années : faute d'effectifs, cette section sera à son tour menacée.

Monsieur le Maire, je vous appelle à soutenir auprès des instances officielles les démarches des parents d'élèves et des enseignants des collèges de Noès et François Mitterrand et à montrer, avec toute votre équipe municipale, notamment Monsieur l'Adjoint à l'éducation, un soutien sans faille à l'enseignement public, seul garant d'une instruction de tous, pour tous. »

Monsieur le Maire répond : « Je vous remercie de votre question qui n'est - vous en conviendrez - pas directement liée aux prérogatives de notre assemblée. Mais nous sommes tous concernés par l'éducation des enfants.

Vous faites en effet état de deux situations de deux établissements de la ville dont la responsabilité incombe aux services départementaux de l'éducation nationale.

Concernant le Collège François Mitterrand, comme vous l'avez rappelé j'ai soutenu depuis plusieurs mois le mouvement de protestation initié par les parents d'élèves. En tant que leader de l'opposition municipale, j'avais été signataire de leur pétition.

Dans les premiers jour de mon mandat de Maire, sollicité par les parents, je suis intervenu auprès du Directeur Départemental de l'éducation, par courrier du 23 avril, en appui de la motion votée par le collège. Je ne vous ai donc pas attendu pour agir.

Cependant, je m'interroge sur la portée des opérations « collège mort » qui placent certaines familles en position de relative difficulté lorsque les enfants ne sont plus accueillis.

J'en profite pour vous annoncer que nous avons mis à l'étude le service minimum d'accueil prévu par la Loi dans les établissements maternels et primaires qui n'a jamais été pratiqué à Pessac. C'est un service réclamé par les parents que la municipalité précédente n'a pas souhaité proposer, plus par idéologie que dans un souci de rendre service aux familles....

Le collège de Noès voit malheureusement se répéter une incertitude sur le nombre de classe de 6^{ème} à la prochaine rentrée. On s'attend à une baisse de 5 à 4 classes de 6eme à la rentrée prochaine correspondant aux 112 élevés annoncés.

Je dois vous dire que dans cette politique du chiffre imposée par l'Éducation nationale la commune n'a pas son mot à dire.

Il faut attendre la clôture des inscriptions de 6^{ème} qui courent jusqu'à demain soir dans les écoles primaires Jean Cordier, Jacques Cartier et Aristide Briand.

Lorsque nous aurons les chiffres définitifs du secteur et les demandes de dérogations, viendra la décision de l'Académie qui intervient souvent très tardivement - le plus souvent courant juillet - et je vous assure de toute ma vigilance sur ce sujet le moment venu.

Je ne me permettrai pas, comme vous le faites, de stigmatiser les inscriptions en

établissements privés. Les parents sont en effet libres dans ce pays de choisir l'Éducation nationale ou bien l'éducation privée.

Je vous réaffirme donc mon soutien plein et entier à l'enseignement public.»

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à **Madame CURVALE** qui déclare :
« *Effectivement pour le collège de Noès, vous avez raison, les effectifs ne sont pas encore connus. Mais, je pense que vous avez été destinataire de la lettre des parents FCPE et également de l'association La Boussole qui ont aussi écrit au Député et au Président du Conseil Général et je pense que vous pourrez leur transmettre votre vigilance et votre soutien.*

Sur le collège François Mitterrand, vous trouvez que j'ai stigmatisé les inscriptions privées et moi je suis étonnée que vous teniez à critiquer l'opération « collège mort ». Je me suis vraiment déplacée au collège pour entendre les enseignants. Du côté des enseignants comme du côté des parents, il n'y a vraiment pas eu de critiques mais au contraire une très, très grande solidarité. D'où j'en déduis que tous ont réussi à s'organiser.

Je pense qu'il y a un lien intrinsèque entre collège et école. D'ailleurs la plupart des directeurs et directrices d'école travaillent avec les principaux des collèges. Il y a des échanges pour essayer de mieux faire connaître ce qu'un collège peut offrir. La difficulté, certes imputable à l'Éducation Nationale mais aussi à d'autres logiques, et ça, je vous accorde que chaque famille fait les choix qu'elle souhaite, c'est tout ce qui tourne autour des langues. A François Mitterrand comme à Noès, le rectorat a incité à mettre en place des options Arabe qui doivent s'arrêter faute de moyens. Le collège François Mitterrand souffre aussi d'une suppression de poste d'Allemand. Il n'y a pas de titulaire. On est bien dans une logique où les enseignants, les parents doivent essayer de se faire les VRP, les commerciaux de l'excellence de leur collège pour tenter d'endiguer des fuites d'inscriptions ailleurs. »

Monsieur le Maire répond : « *Je n'ai pas critiqué l'opération « Collège mort ». Je me suis interrogé sur la portée de ce genre d'opération qui effectivement fait braquer les projecteurs sur la question mais peut créer d'autres problèmes. Je ne pense pas qu'on ait toujours gain de cause dans cette partie de bras de fer avec une administration telle que celle de l'Éducation Nationale.*

Pour être complet dans les réponses chiffrées, concernant le collège François Mitterrand, un certain nombre d'éléments nous permettent de penser, s'il y a une grande proportion de dérogations, qu'on pourrait sans doute arriver à sauver la classe en question. Maintenant, on attend d'avoir les chiffres définitifs. C'est vrai qu'il serait fort dommage qu'à une, deux ou même trois inscriptions faisant défaut on soit obligé de faire un « Stop and Go » en terme d'ouverture de classe. Ce qui désorganise un collège, ce qui rend effectivement les choses plus compliquées notamment pour les collégiens les plus fragiles parce que cela alourdit le nombre d'enfants par classe et cela peut être très préjudiciable. On partage tous cette préoccupation et nous y serons extrêmement vigilants. »

La séance est levée à 21h45.